



ASIGOS CONSEIL INTERCOMMUNAL

Extrait du procès-verbal

Séance du 24 avril 2024

Présidence : Olivier Amblet

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS

- Vu le préavis N° 2/2024 adopté par le Comité de direction le 22 février 2024 sur les comptes 2023
- Ouï le rapport de la COGEF,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

- **D'approuver les comptes de l'ASIGOS** pour l'année 2023 présentant un excédent de charges de CHF 5'940'102,22.
- De donner décharge au Comité de direction de sa gestion pour l'année 2023.

Ainsi délibéré en séance le 24 avril 2024

le Vice-Président

la secrétaire

Olivier Amblet

Manuela Kaufmann

Avis affiché le 3 mai 2024